

**SCHÉMA STRATÉGIQUE DE PROMOTION DES ACHATS PUBLICS
SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES (SSPASER)**

BILAN 2024

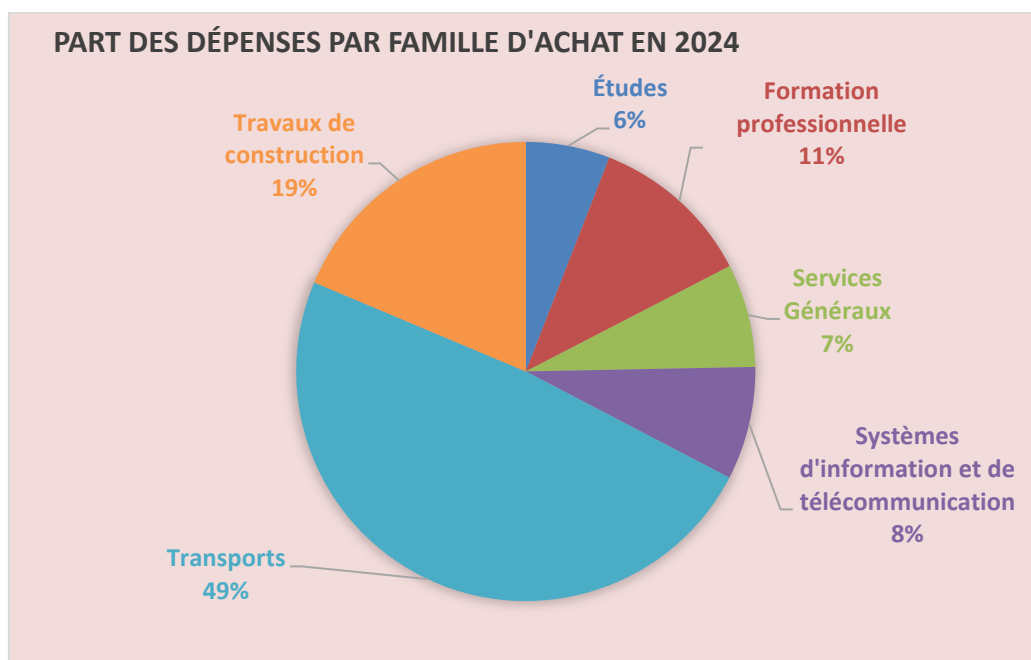
LA RÉGION S'ENGAGE EN FAVEUR D'UN ACHAT PUBLIC RESPONSABLE



1) Elaboration et vote du Schéma Stratégique de Promotion des Achats publics Socialement et Ecologiquement Responsables

Traités comme une politique publique à part entière, les achats de la Région Pays de Loire représentent environ 465 millions d'euros de marchés en 2024, auxquels s'ajoutent chaque année des projets d'achats spécifiques (opérations et investissements) : convention de transport ferroviaire, construction de centre de maintenance ferroviaire..., le développement économique du territoire, représentant plusieurs centaines de millions d'euros supplémentaires.

En effet, en 2024, sur 1191 marchés notifiés, 62,9 % sont issus du territoire régional. Tous les grands domaines d'actions de la collectivité sont concernés : la formation professionnelle, les transports, l'économie et les achats du quotidien ainsi que la construction des lycées. Ainsi, en 2024, 11,3 % des achats portent sur des fournitures, 70 % sur des services (dont prestations d'études), 18,7 % sur des travaux. Le délai global de paiement est passé de 20,57 jours en 2023 à 18,91 jours en 2024.



Afin d'amplifier ses engagements en matière d'emploi, de proximité dans les territoires, d'innovation, de jeunesse, d'économie sociale et solidaire, de transition écologique et de handicap, ainsi que de répondre aux obligations réglementaires, la Région des Pays de la Loire a adopté, le 15 décembre 2022, un Schéma Stratégique de Promotion des Achats publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SSPASER).

Ce nouveau document-cadre sur lequel se fondent les actions du Service Commande Publique et Stratégie Achat dans l'accompagnement des politiques publiques régionales et des directions qui ont la charge de les mettre en œuvre (20aine de directions impliquées dans le processus achat), fait également suite à l'obligation légale de publier au plus tard le 1^{er} janvier 2023 un Schéma

Stratégie de promotion des achats écologiquement et socialement responsables (SSPASER) et à la volonté de la Vice-présidente déléguée à la commande publique de revisiter le Schéma stratégique de la Commande Publique adopté le 22 juin 2017, qui comportait un axe dédié aux achats socialement et écologiquement responsables.

En faisant la part belle à l'inclusion et au développement de l'Economie Sociale et Solidaire dans les achats publics, cette feuille de route, s'organise autour de 4 axes principaux (économique, social et solidaire, environnemental et gouvernance) et il est décliné en objectifs, actions et moyens d'action.

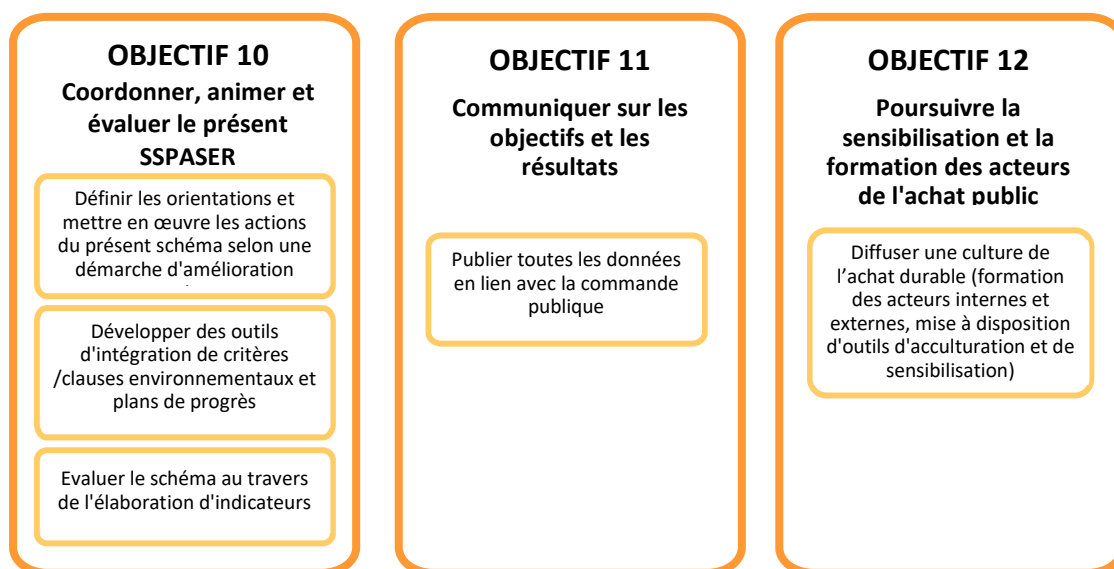
Conformément à la loi relative à la lutte contre le dérèglement climatique du 22 août 2021, imposant que ce document comporte désormais des indicateurs en nombre de contrats ou en valeur, sur les taux d'achats publics relevant des catégories de l'achat socialement ou écologiquement responsable et des objectifs cibles à atteindre, un bilan doit être publié tous les deux ans à partir du 1^{er} janvier 2023.

Cette obligation converge avec l'axe gouvernance qui définit les principales modalités de pilotage /conduite du SSPASER, actualisé au fil de l'eau, dans une logique d'amélioration continue avec le développement de formations, de partages d'expériences et d'outils permettant son appropriation par tous les acteurs concernés par l'achat public régional.

Le présent bilan procède de la démarche d'évaluation.

❑ AXE GOUVERNANCE : PILOTER, EVALUER, ASSOCIER

L'axe « Une gouvernance au service de l'achat public responsable » se décompose en 3 objectifs et 5 actions



Le SSPASER a posé les bases d'une gouvernance articulée autour d'un comité de pilotage composé d'élus de la commission d'appel d'offres et d'un comité technique dénommé « groupe des acheteurs responsables » associant tous les services régionaux avec un représentant des directions prescriptrices d'achats avec un rôle de relais pour informer, sensibiliser, mutualiser sur des besoins communs en achats et partager les connaissances et les expériences.

En mettant l'accent sur l'inclusion et le développement de l'Économie Sociale et Solidaire dans les achats publics, cette feuille de route s'organise autour de quatre axes principaux (économique, social et solidaire, environnemental et gouvernance) et se décline en objectifs, actions et moyens d'action.

Un premier bilan a présenté les résultats des indicateurs de tendance pour les axes économique, environnemental et social sur l'année 2023. Ces éléments de bilan sont disponibles sur le site institutionnel de la Région.

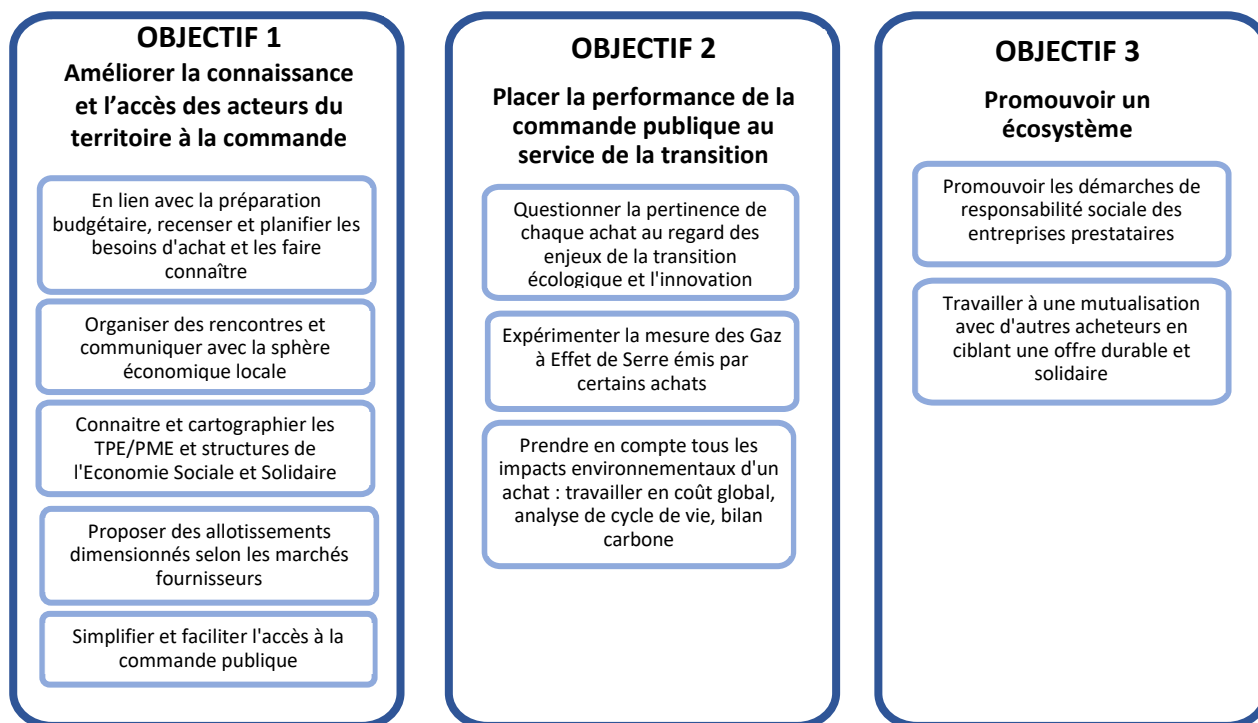
Un nouveau bilan est présenté pour l'année 2024. C'est l'objet du présent rapport.

2) Éléments de bilan sur les axes économique, environnemental et social

❑ AXE ECONOMIQUE : CONNAITRE, SIMPLIFIER, S'ORGANISER

L'axe 1 « Un achat public au service du développement économique et vertueux du territoire », se décompose en 3 objectifs et 10 actions

L'axe économique s'attache à rendre attractifs et compréhensibles les projets d'achats de la Région auprès du tissu économique notamment local afin de contribuer au développement du territoire. Il s'agit ici de développer et maintenir des relations équilibrées, respectueuses et de confiance avec l'ensemble des opérateurs économiques mais aussi de soutenir l'emploi, la structuration ou le développement de filières émergentes dans le domaine du réemploi par exemple.



Action 1 : En lien avec la préparation budgétaire, recenser et planifier les achats et les faire connaître

Afin de faciliter l'anticipation des besoins, la planification des procédures et la mutualisation des achats, une campagne de recensement des besoins en achats est lancée chaque année accompagnée d'une note rappelant la nécessité de ce recensement pour l'année N+1. Véritable outil analytique, la nomenclature régionale des achats en vigueur depuis 2019, et que les directions opérationnelles se sont appropriées, permet d'identifier à moyen terme, au regard des consommations constatées, les futurs marchés transversaux à développer.

Cette action est reconduite depuis 2018 pour la septième année consécutive et donne lieu à un recensement toujours plus précis quantitativement et qualitativement : tableau partagé avec menus déroulants permettant de compléter facilement, libellé et code nomenclature, indication des marchés à renouveler, préoccupations environnementales et sociales à envisager (fléchage des familles d'achat éligible aux produits issus du recyclage, réemploi ou de la réutilisation dits « AGECE » version Décret 2024, éligibles à l'inclusion socio-professionnelle, éligibles à l'indice de réparabilité/durabilité).

Ce recensement permet d'identifier 103 nouveaux besoins dans les domaines suivants : diagnostic et analyse, la sobriété foncière, les fournitures et matériels de bureau, la collecte et traitement des déchets, la location et maintenance, l'entretien et nettoyage, la restauration et boissons, les équipements et mobiliers, les services de transports et les solutions informatiques, pour un montant de 170 millions d'achats prévus.

Action 2 : Organiser des rencontres et communiquer avec la sphère économique locale

Dans le cadre du mois de l'innovation publique, la Région des Pays de la Loire a participé à la 1ère édition du Forum des Achats publics Innovants et Responsables (FAIR), coorganisée par la Plateforme Régionale des Achats de l'Etat, en partenariat avec Nantes Métropole, l'Université de Nantes, l'UGAP, le Département de Loire-Atlantique et Atlanpole (incubateur d'innovation), qui a eu lieu sur la matinée du 16 novembre 2022 à la Cité des Congrès, dans les locaux de Nantes Métropole.

Le 16 novembre 2023, l'édition de ce forum s'est déroulée dans les locaux de La Région des Pays de la Loire et a accueilli une 60 aine d'entreprises proposant des solutions innovantes et responsables dans les secteurs suivants : bâtiment, numérique responsable, mobilité, événementiel/communication, Espaces verts, traiteurs, secteur de l'économie sociale et solidaire.

Plus de 300 représentants des différents acheteurs publics ou privés, élus de la commission d'appels d'offres, vice-présidente déléguée à la commande publique ont répondu présents à cet événement, mobilisant aussi les directions prescriptrices d'achat de la Région.

En 2024, La Région était présente à la 3^{ème} édition du FAIR qui s'est tenue à l'Université de Nantes. La participation régionale à ce forum a permis une prise de contact avec de potentiels prestataires dans le domaine de la restauration, du numérique et l'économie sociale et solidaire.

Action 3 : Connaître et cartographier les TPE/PME locales et structures de l'ESS

Après analyse, et compte tenu de l'existence d'un outil de la Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire et mis à disposition auprès des directions prescriptrices, cette cartographie n'a pas fait l'objet d'un développement d'outil spécifique et superfétatoire ; la Région utilisant l'outil « carte-éco » de la CRESS, la plateforme de l'inclusion « Marché de l'inclusion » et l'annuaire des Structures de l'Insertion par l'Activité Economique.

Action 4 : Proposer des allotissements dimensionnés selon les marchés fournisseurs

Au-delà des obligations réglementaires qui incombent à la Région, une étude de faisabilité est réalisée pour certains achats portant sur l'allotissement géographique afin de permettre à un grand nombre de TPE/PME d'accéder à la commande publique régionale, de ne pas créer de situation de dépendance économique, d'assurer une continuité dans la réalisation des prestations.

De plus, la Région explore de plus en plus l'utilisation des micro-lots en fragmentant les marchés publics. Cette approche permet aux petites et moyennes entreprises, ainsi qu'aux structures de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), de participer plus facilement aux appels d'offres. En favorisant la diversité des fournisseurs, cette méthode encourage l'inclusion de prestataires locaux et spécialisés, souvent engagés dans des pratiques durables et responsables.

Action 5 : Simplifier et faciliter l'accès à la commande publique

La Région produit des documents et cahiers des charges moins complexes, plus visibles, sans verbiage administratif. Chaque consultation permet également la constitution de groupements d'entreprises.

Dans la continuité, un atelier « "Accès à la commande publique : comment faire ? » a eu lieu chaque année lors du Forum des Achats Innovants et Responsables.

Enfin, un document relatif à la stratégie d'achat régionale est annexé à chaque dossier de consultation et rappelle les engagements de la Région en matière d'achats responsables.

Par ailleurs, la Région a mis en place une ligne téléphonique directe permettant aux entreprises d'obtenir des explications ou d'être guidées dans leurs réponses aux appels d'offres.

Action 6 : Questionner la pertinence de chaque achat au regard des enjeux de transition écologique et d'innovation

La pertinence de chaque achat est désormais évaluée en fonction des enjeux de transition écologique et d'innovation dès le recensement des besoins. Une fiche intitulée SSPASER permet de s'interroger sur tous les aspects du développement durable liés à l'achat dès la définition du besoin. La fiche SSPASER 2024 présente une grille de questionnement destinée à évaluer les besoins en achat public en fonction des engagements définis dans les quatre axes du SSPASER.

Action 7 : Expérimenter la mesure des Gaz à Effet de Serre (GES) induits par certains achats

Si pour certaines prestations, la projection de la mesure des GES semble plus aisée (par exemple : émissions GES des véhicules), le calcul de l'incidence dans une approche en analyse du cycle de vie des achats est très délicat. Ainsi, les scientifiques n'ont pas établi de méthode commune. La divergence des modèles ne permet pas à ce jour de fonder un critère équitable de dévolution de marché public intégrant la mesure des GES.

Toutefois, la Région s'est engagée dans la réduction de son empreinte carbone en répondant à ses obligations en matière de Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) pour ses bâtiments. Consciente que la transition écologique ne repose pas uniquement sur des infrastructures durables, elle souhaite aller plus loin en sensibilisant ses agents aux achats à faible impact carbone. À travers des approches innovantes et participatives comme des jeux, des fresques pédagogiques et des ateliers interactifs, elle ambitionne de renforcer la prise de conscience collective et d'encourager des choix responsables au quotidien.

Action 8 : Prendre en compte tous les impacts environnementaux d'un achat : travailler en coût global, analyse de cycle de vie

Un sourcing en analyse de cycle de vie est développé à La Région sur plusieurs types de prestations et produits : DEEE informatiques, traiteur, gilets haute visibilité, mobiliers pour les EPLE et les bureaux du siège.

Action 9 : Soutenir les démarches de responsabilité sociale des entreprises prestataires (égalité homme-femme, lutte contre les discriminations, conditions de travail)

La Région est attentive à retenir des fournisseurs justifiant de pratiques responsables. Pour cela, elle veille à rappeler systématiquement dans tous ses marchés leurs obligations légales aux entreprises en matière de lutte pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, de lutte contre les discriminations envers les travailleurs handicapés, de lutte contre le travail illégal, de lutte pour la santé et la sécurité des salariés.

Cette action est notamment mise en œuvre au travers des actions 23 et 24.

Action 10 : Travailler à une mutualisation avec d'autres acheteurs en ciblant une offre durable et solidaire

Le travail de mutualisation avec les autres acheteurs se poursuit activement à travers divers événements et initiatives. Parmi ceux-ci, le Forum des Achats Innovants et Responsables (FAIR) joue un rôle crucial en réunissant des acteurs clés pour échanger sur les meilleures pratiques et les innovations dans le domaine des achats publics responsables. Cet événement permet de créer des synergies entre les différents participants, favorisant ainsi l'émergence de solutions innovantes et durables.

En parallèle, les groupes de travail organisés par RESECO, un réseau de structures publiques dédiées à la promotion de la commande publique durable, constituent une autre plateforme essentielle pour la mutualisation des efforts. Ces groupes de travail permettent aux acheteurs publics de partager leurs expériences, de discuter des défis rencontrés et de coconstruire des stratégies efficaces pour intégrer les principes de durabilité dans leurs processus d'achat.

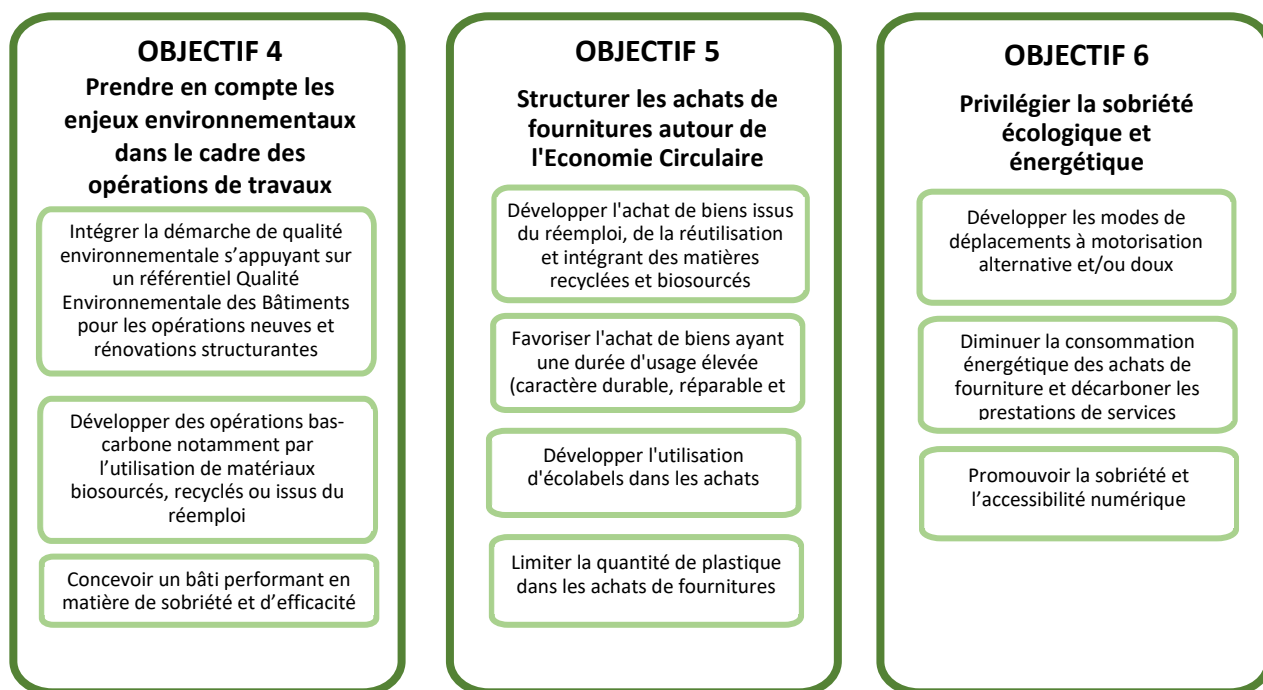
Par exemple, en janvier 2025, un groupe de travail intitulé « Comment je pilote mon SSPASER » s'est tenu dans les locaux de la région, réunissant plusieurs collectivités. Cet atelier a offert l'opportunité aux participants de discuter des outils et des méthodes pour piloter efficacement leur Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER). Les échanges ont permis de mettre en lumière des pratiques exemplaires et de proposer des améliorations concrètes pour renforcer l'impact des achats publics responsables.

Ces initiatives illustrent l'importance de la collaboration et de la mutualisation des ressources pour promouvoir des achats publics plus durables et responsables. Elles contribuent également à renforcer les capacités des acheteurs publics et à diffuser les innovations dans le domaine de la commande publique.

❑ Axe ENVIRONNEMENTAL : REDUIRE, PRESERVER, DEVELOPPER

L'axe 2 « Un achat public au service de la transition écologique et de la santé humaine » se décompose en 3 objectifs et 11 actions.

L'axe environnemental développe les achats minimisant les impacts sur la santé humaine, l'environnement, les ressources naturelles et la biodiversité afin de préserver notre patrimoine naturel et les générations futures. Il s'agit de s'interroger sur les objectifs à dimension environnementale, énergétique, écologique et sanitaire pouvant être mis en œuvre et donc de privilégier les matériaux et produits vertueux, durables et à faible impact sanitaire.



Action 11 : Intégrer la démarche de qualité environnementale s'appuyant sur un référentiel Qualité Environnementale des Bâtiments (QEB) pour les opérations neuves et restructurantes

La démarche QEB est une démarche qualité qui permet d'intégrer les exigences environnementales dans les projets de construction, réhabilitation et aménagement de zones. Elle permet de progresser, valoriser les performances des bâtiments, mais aussi de réduire ses consommations, son impact environnemental et améliorer la santé et le confort des utilisateurs de bâtiments.

100% des opérations structurantes de travaux intègrent une mission d'Assistant à Maîtrise d'ouvrage HQE (Haute Qualité Environnementale). Les cibles très performantes ciblées sont : "la gestion de l'énergie", "la maintenance et la pérennité des performances environnementales" et "le chantier à faible impact environnemental".

42 opérations structurantes sont en cours d'étude ou de travaux.

La certification NF HQE™ Bâtiments Tertiaires - Neuf ou Rénovation permet de faire auditer le projet à différentes phases par des professionnels.

- 100 % des lycées neufs sont certifiés HQE™
- Certification HQE Bâtiment Durable de niveau global Excellent
- 3 lycées en cours de certification : Pontchâteau, Saint Philbert de Grand Lieu et Vertou.

Action 12 : Développer des opérations bas carbone notamment par l'utilisation de matériaux biosourcés, recyclés ou issus du réemploi

La Région des Pays de la Loire encourage l'utilisation de matériaux biosourcés, recyclés ou issus du réemploi pour réduire l'empreinte carbone dans ses projets structurants des lycées.

Constructions neuves :

- Pontchâteau : 31 kg/m³ (niveau 2) - Bois et isolant en fibre de chanvre.
- Saint Philbert de Grand Lieu : 63-90 kg/m³ - Ossature bois, isolants biosourcés (paille, fibre de bois), plancher bois CLT.
- Vertou : Études en cours.

Restructuration et réhabilitation :

- Luçon Pétré : Niveau 2 (24 kg/m²) - Ossature bois, bardage bois, charpente bois, planchers mixtes bois-béton, isolation biosourcée (chanvre, lin, coton).
- Réaumur et Buron : Réemploi du bardage en pierres minces pour les façades du bâtiment F0 "accueil".
- Estournelles de Constant : Don des anciens lits et armoires à des associations, équipements sanitaires donnés à ENVIE Maine.
- Lycée Europe Robert Schuman : Mur en terre crue non porteur dans l'extension de la vie scolaire.

Action 13 : Concevoir un bâti performant en matière de sobriété et d'efficacité énergétique

Les projets structurants de la Région Pays de la Loire intègrent les principes de l'éco-conception dès la définition des besoins, en prenant en compte les impacts environnementaux, les consommations de matière et d'énergie, les rejets, ainsi que les effets sur le climat et la biodiversité.

Pour répondre aux enjeux de transition énergétique, la Région doit se conformer au Dispositif Eco énergie tertiaire, qui fixe des objectifs ambitieux de réduction de la consommation énergétique du parc tertiaire français.

Constructions neuves :

- Pontchâteau : E2-C1, chaufferie biomasse.
- Saint Philbert de Grand Lieu : RE2020 -30 %, projet 100% électrique.
- Vertou : Études en cours.

Restructuration et réhabilitation :

- Niveau "BBC Rénovation Tertiaire".
- 9 opérations structurantes 100% thermique en Marché globaux de Performance d'ici 2030.
- 10 opérations de grosses rénovations thermiques d'ici 2025 et 2030.
- Renforcement des performances thermiques et élargissement des périmètres d'interventions.

Action 14 : Développer l'achat de biens issus du réemploi, de la réutilisation et intégrant des matières recyclées et biosourcés

La loi 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire dite AGECE contraint les collectivités, sur 17 familles d'achat, à se procurer d'ici 2030 entre 20% et 40% de biens contenant des matières recyclées et issus d'une filière de réemploi ou de réutilisation.

Pour que les biens acquis par la Région soient issus du réemploi ou de la réutilisation et intègrent des matières recyclées, la nomenclature achats de la Région a été fléchée sur les familles d'achat éligible aux produits AGECE.

Ainsi, plusieurs marchés intègrent des biens contenant des matières recyclées : les copieurs, les encres, les fournitures de bureau, les sièges de bureau, les gilets haute visibilité, les ordinateurs distribués aux lycéens MonOrdreAuLycée, les fournitures des postes numériques dans les EPLE, les matelas et le mobilier dans les internats, les tables et chaises scolaires, les équipements d'entretien ménager dans les lycées.

De façon plus précise, 4 marchés ont intégré des matières recyclées dans leurs acquisitions de fournitures de bureau, sièges et enveloppes.

Les plateaux de restauration qui ont été commandés en 2024 contiennent des matières biosourcées en polyester à 50 % de résine naturelle composée de déchets de pomme de terre et de betterave française avec une majorité de résine naturelle organique et de fibre de verre haute densité à nattage continu. La résine bio sourcée est fabriquée en France.

Action 15 : Favoriser l'achat de biens ayant une durée d'usage élevée (caractère durable, réparable et répondant à une logique d'usage)

L'achat de biens ayant une durée d'usage élevée permet de favoriser l'économie de la fonctionnalité, un système qui privilégie l'usage plutôt que la vente d'un produit, dans le domaine de la fourniture numérique. Par exemple, ce dispositif a été engagé avec la location longue durée de 9 véhicules légers.

Action 16 : Développer l'utilisation d'écolabels dans les achats

Les produits éco-labellisés sont privilégiés chaque fois que possible. Il en va ainsi pour le papier, les enveloppes, les vêtements de travail, les gilets haute visibilité, les produits d'entretien pour le ménage, les produits des machines à café, les mobiliers dans les internats, les objets promotionnels et les ordinateurs distribués aux lycéens ainsi que de nombreux matériaux ou produits utilisés pour les travaux.

Action 17 : Limiter la quantité de plastique dans les achats de fournitures

Conformément à son plan plastique, la Région a limité l'usage du plastique dans ses achats. Pour ce faire, une clause invitant les prestataires à limiter voire interdire les emballages et sous-emballage est prescrite dans chaque dossier de consultation de prestations de fournitures (traiteur, fontaine à eau et distributeurs de café, fournitures et petits matériels de bureau, mobilier et petit équipement d'intérieur et d'extérieur, objet promotionnel, équipements de protection individuelle, gilets haute visibilité, etc.) ainsi que dans les prestations de déménagement.

Ainsi, 5 marchés ont limité la quantité d'emballage pour divers équipements et services et 3 marchés ont favorisé les achats sans plastique ou en plastique recyclé.

Action 18 : Favoriser les achats de denrées alimentaires de qualité et de proximité

L'article 24 de la loi Egalim impose à la restauration collective publique d'offrir à compter du 1er janvier 2022 au moins 50% de produits Bio et sous signes d'origine ou de qualité (SIQO). Parmi les signes de qualité et d'origine retenus, il y a les AOP, AOC, IGP, STG, Label Rouge.

L'alimentation durable a été encouragée, avec 52,6 % des achats directs durables au restaurant régional et 7,5 % à la cafétéria, ainsi qu'une part de 34,2 % d'aliments biologiques au restaurant et 4,8 % à la cafétéria. Un repas végétarien par semaine a été proposé en cafétéria, totalisant 70 plats du jour végétariens par semaine, soit 38 % des ventes, et les cocktails ont intégré systématiquement des pièces végétariennes, représentant 20 à 30 % de l'offre.

Le présent bilan ne porte que sur les achats de denrées et prestations traiteurs directement effectués pour la Région. Ainsi, si les conseillers restauration sont accompagnés par le Service Commande Publique et Stratégie Achats pour la sensibilisation et l'actualisation des connaissances dans le domaine de la restauration, les achats relèvent à ce jour de chaque établissement.

Action 19 : Développer les modes de déplacements à motorisation alternative et/ou doux

En 2024, un marché a facilité la mise à disposition de vélos à assistance électrique pour les agents, et le parc de véhicules a compté 23 électriques, 18 hybrides rechargeables et 23 hybrides non rechargeables, favorisant les motorisations alternatives.

Action 20 : Diminuer la consommation énergétique des achats de fournitures et décarboner les prestations de services

En 2024, aucun marché n'a été identifié comme pouvant prendre en compte la réduction de la consommation électrique hormis ceux portant sur la fourniture des postes numériques dans les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (ELPE), les laveries et les équipements de restauration. 3 achats d'équipements ont une durée de vie longue : les mobiliers de bureaux, les fontaines à eau et les machines à affranchir. Les systèmes d'information des EPLE sont en cours d'évolution pour tenir compte de la consommation d'énergie.

Action 21 : Promouvoir la sobriété et l'accessibilité numérique

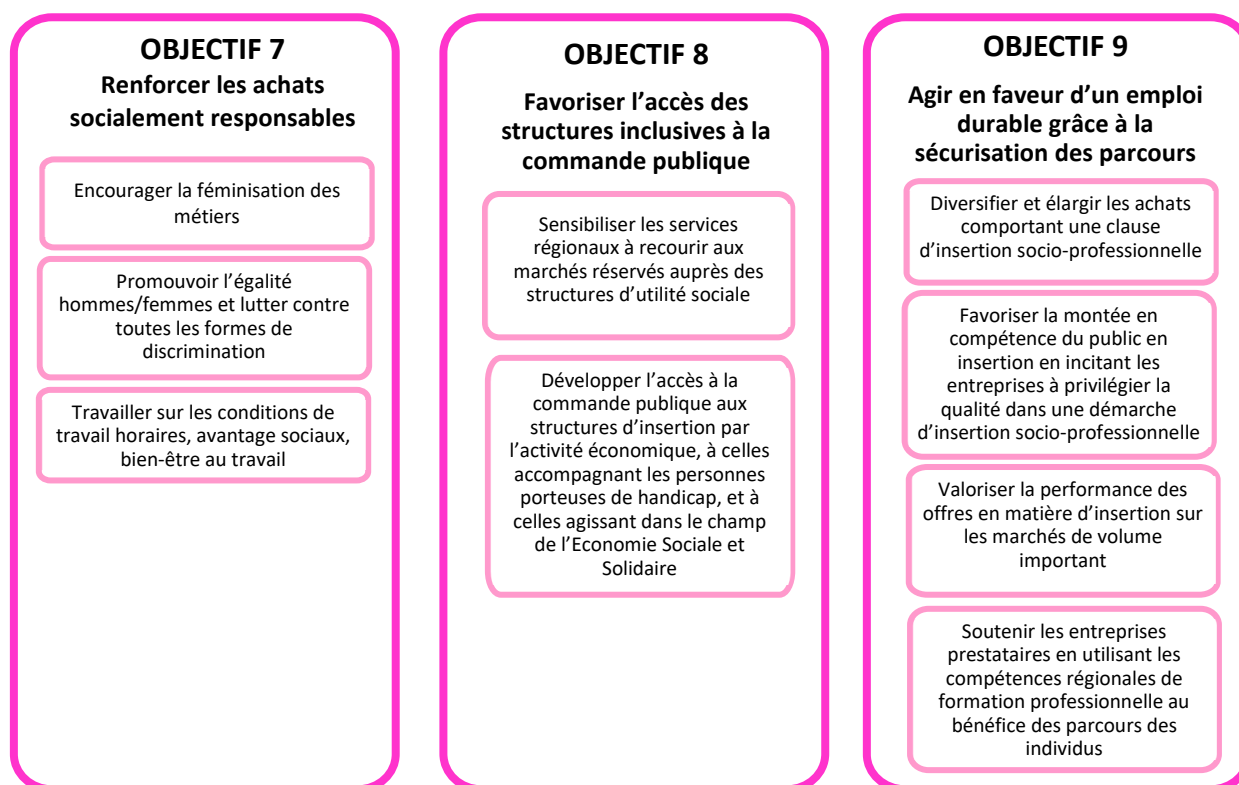
Une clause accessibilité a été insérée dans tous les marchés concernés : Le titulaire de l'accord-cadre devra, pour les types d'informations qui revêtent une forme numérique ainsi que pour tous les moyens d'accès, garantir l'accessibilité aux publics en situation de handicap en se conformant aux exigences exposées dans le Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité en vigueur.

2 marchés ont incorporé des clauses d'accessibilité : la Plate-forme Numérique de Publications et l'achat de livres électroniques.

❑ AXE SOCIAL : PROTEGER, INTENSIFIER, AGIR

L'axe 3 « Un achat public au service de l'inclusion » se décompose en 3 objectifs, 9 actions

L'axe social fait des achats de la Région un levier pour l'emploi, l'insertion professionnelle et/ou sociale des publics en difficulté. Il s'agit également de réserver une part de la commande publique aux secteurs du handicap et/ou de l'insertion et d'inciter les opérateurs économiques à lutter contre les discriminations et à promouvoir l'égalité dans leurs pratiques d'employeurs.



Action 22 : Encourager la féminisation de certains métiers

Historiquement développées sur les marchés de travaux, les clauses sociales bénéficient encore aujourd'hui principalement à un public masculin. Cependant, grâce à l'enjeu de diversification des segments d'achat et des publics, on observe une évolution encourageante de la représentation féminine dans ce dispositif au fil des années.

L'objectif fixé est d'atteindre 20 % de femmes bénéficiaires dans les marchés clausés d'ici 2028. En 2024, nous avons déjà atteint 13 %, soit 58 femmes, un record ! Ce chiffre est en progression par rapport à 2023 (49 femmes), 2022 (40 femmes), 2021 (26 femmes) et 2020 (24 femmes) dans les secteurs traditionnellement considérés comme « masculins » (travaux, déchets, transport, manutention). On peut noter que le nombre de femmes bénéficiaires des clauses sociales a doublé en quatre ans, ce qui s'explique notamment par le développement de considérations sociales dans les marchés de fournitures, services et prestations intellectuelles.

Depuis le début de l'application du dispositif des clauses sociales dans les marchés publics de la Région, en 2013, la moyenne de représentation féminine s'établit à 14 %, soit un total de 402 femmes bénéficiaires des clauses sociales à fin 2024.

Action 23 : Promouvoir l'égalité hommes/femmes et lutter contre toutes les formes de discrimination

La Région œuvre pour l'égalité femmes/hommes et contre toute forme de discrimination en intégrant la clause suivante dans chaque dossier de consultation.

Le titulaire et ses cotraitants veillent à l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes dans le travail, ce qui implique le respect par eux de plusieurs principes :

- interdiction des discriminations en matière d'embauche (Article L1132-1 du code du travail) ;
- absence de différenciation en matière de rémunération et de déroulement de carrière (Article L1132-1 du code du travail) ;
- obligations vis-vis des représentants du personnel (élaboration d'un rapport écrit et négociation) (Articles L2323-57 et L. 2323-47 du code du travail) ;
- information des salariés et des candidats à l'embauche et mise en place de mesures de prévention du harcèlement sexuel dans l'entreprise (Articles L1153-1 à L. 1153-6 du code du travail).

En matière de lutte pour l'inclusion, le titulaire et ses cotraitants, s'ils sont concernés, se conforment à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés et aux obligations administratives qui s'y rattachent (Articles L5212-1 à L. 5212-4 du code du travail).

Un critère d'attribution relatif à l'égalité homme-femme en lien avec la clause sociale ainsi qu'un sous-critère relatif au taux de féminisation du public en insertion est envisagé à intégrer dans les appels d'offres pour favoriser l'accès des publics féminins aux opportunités d'emploi générées par les marchés publics de la Région.

Action 24 : Travailler sur les conditions de travail (horaires, avantages sociaux, bien-être au travail)

Dans chaque dossier de consultation de travaux, fournitures et services, est insérée la clause suivante :

« Le titulaire et ses cotraitants sont tenus d'offrir des conditions d'hébergement collectif compatibles avec la dignité humaine, et de respecter les normes prises en application de l'article L. 4111-6 du code du travail.

Ils sont tenus de payer en totalité le salaire minimum légal ou conventionnel dû au salarié comme prévu à l'article L3245-2 du code du travail.

Le titulaire et ses cotraitants s'engage à aviser ses sous-traitants directs ou indirects que les mêmes obligations leurs sont applicables. Il reste responsable de leur respect pendant toute la durée du marché. »

Par ailleurs, un critère « Responsabilité Sociétale des Entreprises » apprécié au regard du contenu du cadre de réponse RSE et de l'annexe au cadre de réponse évaluant l'engagement sociale et sociétal de l'entreprise au regard de la gestion du personnel affecté à la prestation (évaluation professionnelle, formations dispensées, lutte contre les accidents du travail, avantages sociaux) est défini dans les consultations relatives à des prestations de nettoyage de locaux, restauration, mise en concurrence ferroviaire et de fournitures de bureaux, de mobiliers et de vêtements de travail, ainsi que de la distribution des pc portables aux lycéens.

Action 25 : Sensibiliser les services régionaux à recourir aux marchés réservés auprès des structures d'utilité sociale

En fin 2022, une grande rencontre a été organisée entre les directions acheteuses de la Région et les structures inclusives (IAE, handicap, ESS) par le service marché public et stratégie d'achat. L'objectif était de renforcer la connaissance mutuelle entre ces deux mondes, de mieux comprendre leur mode de fonctionnement, et de sensibiliser les acheteurs de notre collectivité à l'intérêt de se tourner vers ces structures inclusives. Depuis 2023, en complément du travail de sensibilisation mené et du ciblage des projets d'achats éligibles aux marchés réservés lors du recensement des besoins, une série de réunions techniques par famille d'achat a été organisée en partenariat avec les différents réseaux de structures inclusives (COORACE, FEI, EsatCo44, CRESS). Ces rencontres ont permis d'explorer les possibilités de développement de collaborations avec les structures inclusives de notre territoire.

Parmi ces réunions, on peut citer celle du 15 juin 2023, sur les prestations de nettoyage et d'entretien, ainsi que celle du 12 octobre 2023, sur la collecte et le traitement des déchets.

Une nouvelle réunion est prévue en juin 2025, cette fois sur les marchés de prestations intellectuelles (formations, études, inquiètes, organisation d'évènements, communication etc.).

Le travail de sourcing approfondi est mené en plusieurs étapes par les directions prescriptrices d'achat, en collaboration avec le Service Commande Publique et Stratégie d'Achat. Ainsi, des Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) et des Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) ont été identifiés pour répondre à des besoins spécifiques, comme l'acquisition

de gilets haute visibilité pour les élèves empruntant les transports scolaires ligériens en 2023, ou encore le traitement des déchets électriques et électroniques (D3E) en 2024.

En 2024, plusieurs autres sourcing ont été réalisés dans l'objectif de réserver des marchés à des structures d'insertion et de handicap tels que : nettoyage des locaux de la Région, nettoyages de fin de chantier, prestations de déménagement, entretien des espaces verts, ainsi que l'entretien et l'affichage des points d'arrêt des bus Aléop.

Ainsi, en 2024, une dizaine de marchés ont pu être réservés à des structures d'utilité sociale grâce à ce travail de sourcing et de sensibilisation des directions prescriptrices.

Action 26 : Développer l'accès à la commande publique aux structures d'insertion par l'activité économique, à celles accompagnant les personnes porteuses de handicap, et à celles agissant dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire

Sur les 1191 marchés notifiés en 2024 (supérieurs à 40 000 euros HT), 231 marchés ont intégré une considération sociale, soit 21%, dont 10 marchés réservés aux SIAE/ESAT/EA :

- Lot 4 prestations de restauration réservées au domaine de handicap ;
- Lot n°4 départements de la Sarthe de l'accord-cadre Entretien et affichage de campagnes d'informations institutionnelles du mobilier des points d'arrêts 2020-2024 a été réservé aux SIAE ;
- Marché de recyclage D3E 2024-2028 est réservé aux SIAE/ESAT/EA ;
- Prestations de nettoyage des locaux de la Région 2024-2028 : lot 2 (Saint-Nazaire), lot 7 (La Sarthe) et lot 5 (Vendée) ont été réservés aux SIAE/ESAT/EA ;
- 3 lots de nettoyages de fin de chantier réservés aux SIAE
- 1 lot de déménagements lié aux travaux est réservé aux SIAE.

On constate ces 3 dernières années une augmentation de nombre de travailleurs handicapés, bénéficiaires de nos clauses d'insertion. Ainsi, en 2024 le nombre de demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés était de 44 personnes contre 35 personnes en 2023 et 22 personnes en 2022. Cette augmentation est expliquée par l'intégration des clauses sociales dans les marchés des prestations services et prestations intellectuelles.

Action 27 : Diversifier et élargir les achats comportant une clause d'insertion socio-professionnelle

En 2024, grâce à l'intégration des considérations sociales dans les appels d'offres de la Région le cap des 100 000 heures a été franchi ! Pour mémoire, 74 675 heures avaient été réalisées en 2023, et 36 722 heures en 2022. L'on constate une augmentation significative de nombre d'heures réalisées annuellement depuis 3 ans, avec 241 entreprises et structures employeuses engagées dans la clause d'insertion en 2024 réparties sur 231 marchés publics.

448 personnes en parcours d'insertion ont pu bénéficier d'un contrat de travail en 2024 grâce aux clauses sociales dans nos marchés, contre 278 bénéficiaires en 2023, soit une augmentation de 61%. Parmi ces bénéficiaires il y a 58 femmes (13%) et 390 hommes (87%), qui ont bénéficié 497 contrats de travail, dont 77 CDI (15,5%).

Tout cela a été possible grâce aux 231 marchés comportant une clause sociale en 2024, contre 136 marchés en 2023, ce qui représente une augmentation de 70 %. En 2024, les heures d'insertion réalisées se répartissent ainsi : 61 % sur les marchés de travaux, 19,4 % sur les marchés de transports (délégation de service public), 10 % sur les marchés de services et de fournitures, et 9 % sur les marchés de prestations intellectuelles.

Action 28 : Favoriser la montée en compétence du public en insertion en incitant les entreprises à privilégier la qualité dans une démarche d'insertion socio-professionnelle

Dans l'objectif de privilégier la qualité dans une démarche d'insertion socio-professionnelle, un critère social a été intégré dans plusieurs consultations, qui comprend la mise en place d'une formation qualifiante, du tutorat, des contrats longue durée, d'alternance afin de pousser les entreprises titulaires de renforcer leur engagement.

Ainsi en 2024, un tel critère a été intégré dans les opérations de travaux de construction sur les lots conséquents (gros œuvres, menuiseries, électricité, chauffage), dans l'accord-cadre de Fourniture maintenance pc portables lycées, dans le contrat de mise en concurrence ferroviaire (lot 2 Etoile Mancelle) et autres.

En 2024, sur les 497 contrats signés avec les bénéficiaires des clauses d'insertion, 77 l'étaient en CDI (15,5%), contre 66 CDI signés en 2023 (22%). 44 CDD ont été signés en 2024 (9%), 86 contrats d'alternance (d'apprentissage et de professionnalisation), dont 17,3% ont été signés avec des publics en insertion. Cela a généré 5 412,5 heures de formations réalisées, soit 5,5% par rapport au total d'heures d'insertion réalisées, contre 3 043 heures de formation valorisées en 2023 (4,5%), et 2 157 heures de formation en 2022. Cela signifie que les entreprises s'engagent de plus en plus dans la démarche d'insertion qualitative et contribuent à la montée en compétences de leurs salariés en insertion.

Action 29 : Valoriser la performance des offres en matière d'insertion sur les marchés de volume important

Sur deux opérations de construction des nouveaux lycées à Pontchâteau et Saint-Philibert de Grand-Lieu, un critère d'insertion socio-professionnelle a été intégré sur les lots de volume important (gros-œuvre, chauffage-ventilation-plomberie, électricité). Ainsi, sur l'opération de la construction du lycée Alice Milliat à Pontchâteau, les entreprises engagées ont réalisé 2 290 heures en plus du nombre d'heures d'insertion demandé, soit au total 22 138 heures d'insertion. Elles ont signé 79 contrats de travail au total, dont 6 CDI, 8 contrats de professionnalisation, 1 contrat d'apprentissage, 6 CDD, 50 CTTI et 8 CTT. Il y a eu 3% de femmes bénéficiaires de la clause d'insertion sur ce chantier ! L'inauguration du lycée a eu lieu en septembre 2024.

Il est envisagé d'intégrer un critère de la qualité de la démarche d'insertion dans les futures opérations de travaux emblématiques de la construction d'un nouveau lycée à Vertou et de la construction d'une nouvelle faculté de santé du Quartier Hospitalier Universitaire.

Action 30 : Soutenir les entreprises prestataires en utilisant les compétences régionales de formation professionnelle au bénéfice des parcours des individus

Pour créer une passerelle entre le dispositif des clauses d'insertion et la direction de la formation professionnelle, plusieurs réunions de collaboration ont eu lieu en 2023 et 2024. Une interlocutrice a été désignée au sein de la Direction de la Formation Professionnelle. L'objectif était de mettre les entreprises prestataires en lien avec les organismes de formation professionnelle pour les aider à répondre à leurs obligations au niveau de l'insertion professionnelle. Il s'agit là d'une nouvelle démarche pour décliner le plan « un emploi, une formation ». Il est également prévu d'intégrer des considérations sociales dans les marchés de formation professionnelle. Un travail de réflexion est mené dans ce sens. Une réunion spécifique à ce sujet s'est tenue en fin 2024 entre les représentants des différentes Régions de France et le référent juridique de l'Alliance Ville Emploi de Paris. Une analyse de faisabilité est en cours.

En conclusion, la stratégie achat régionale, portée par le vote du nouveau SSPASER, s'impose comme un véritable levier de collaboration et de progrès. En favorisant l'interconnexion entre les multiples acteurs qui composent l'écosystème de la commande publique – élus, directions financières et opérationnelles, réseaux d'achat responsables, opérateurs économiques, fédérations, chambres de commerce, entreprises et associations – ce document-cadre renforce les synergies, multiplie les opportunités et insuffle une dynamique collective tournée vers l'avenir.

Grâce à cet outil structurant, les échanges se fluidifient, le partage des expertises s'enrichit, et la mutualisation des savoir-faire permet à chacun d'évoluer, tant individuellement que collectivement.

Plus qu'une simple formalité administrative, cette stratégie incarne une volonté forte et ambitieuse : faire de la commande publique un véritable moteur de transition, en adéquation avec les grands défis économiques, sociaux et environnementaux définis et portés par la Région.

Cette démarche ouvre la voie à une commande publique plus innovante, plus responsable et plus solidaire, au service d'un développement durable et d'une coopération toujours plus vertueuse entre tous les acteurs impliqués.

MISSION STRATÉGIE D'ACHAT

Direction des Finances et de la commande
publique 02 28 20 58 38
marchespublics@paysdelaloire.fr